

2024/.....  
Parafe

ARRÊTÉ N°106/2024

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL EN  
MATIERE D'URBANISME – MADAME ISABELLE, CHRISTINE DO  
LIVRAMENTO**

**Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.423-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature pour Madame Isabelle, Christine DO LIVRAMENTO, Directrice de l'urbanisme et du patrimoine ;

**ARRÊTÉ**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée, sous la surveillance et sous la responsabilité de Madame Christine FLECK, maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, à Madame Isabelle, Christine DO LIVRAMENTO, Directrice de l'urbanisme et du patrimoine, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- ✓ Les courriers de demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés ;
- ✓ Les lettres de modifications des délais d'instruction (majoration ou substitution de délais) ;

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire

Article 3 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Sous-préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Madame Isabelle, Christine DO LIVRAMENTO

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 9 décembre 2024

Madame le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE  
le 09/12/2024  
Application agréée E.legalite.com